Trottinettes et vélos électriques : un nouveau service en libre-service avec Voi

Depuis le **4 mai 2026**, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise propose une offre de location de **trottinettes et vélos électriques en libre-service** avec un nouvel opérateur : **Voi**. Ce service vise à faciliter les déplacements du quotidien, notamment les trajets courts et les liaisons vers les gares, en complément des transports en commun.



Sur le territoire de Grand Paris Seine & Oise, 12 communes, regroupées en 3 pôles urbains, bénéficient de ce service :

- Pôle de Buchelay, Limay, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville
- Pôle de Hardricourt, Les Mureaux, Meulan-en-Yvelines, Tessancourt-sur-Aubette
- Pôle de Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Conflans-Sainte-Honorine, Poissy

Il est possible de circuler, avec une trottinette ou vélo électrique Voi, au sein d'un même pôle : entre Meulan-en-Yvelines et Les Mureaux par exemple. Mais il n'est pas possible de se déplacer entre deux pôles : par exemple, entre Poissy et Meulan-en-Yvelines.

Réglementer le stationnement sur l’espace public

- Les véhicules sont équipés d’un dispositif qui contraint les usagers à les garer dans les stations dédiées, la facturation d’une course ne prenant fin qu’une fois l’engin correctement garé.
- Des opérations de maintenance et des tournées de remise en ordre des engins sont réalisées en continu.

Améliorer la sécurité

- La vitesse est limitée à 20 km/h pour les trottinettes et à 25 km/h pour les vélos, avec un abaissement jusqu’à 10 km/h dans les zones sensibles telles que les ponts, les abords d’écoles et les zones piétonnes.
- La circulation sur les trottoirs est strictement interdite.
- La prise en main des véhicules est accompagnée de messages de prévention, d’un quiz sur le code de la route et de rappels réguliers des règles de sécurité.
- Le port du casque est fortement encouragé : Voi propose une réduction aux utilisateurs qui en portent un, via un système de selfie dans l’application permettant de débloquer un trajet gratuit. Par ailleurs, 100 % de la flotte est équipée de dispositifs de sécurité (bandes rétroréfléchissantes, feux avant et arrière, avertisseur sonore et clignotants).
- Voi offre 30 minutes de trajets aux utilisateurs qui suivent la "RideSafe Academy", leur école de conduite virtuelle, afin d’améliorer les connaissances des usagers et de renforcer la sécurité de tous.

Encadrer les usages

- Le service est réservé aux utilisateurs âgés de plus de 18 ans (contre 14 ans prévus par la Charte d’engagement des opérateurs de trottinettes).
- L’immatriculation de l’ensemble de la flotte permet aux forces de l’ordre d’identifier et de sanctionner les usagers en cas de non-respect des règles de circulation ou de stationnement.
- En cas de problème (véhicule mal stationné, endommagé ou incident), chacun peut signaler toute anomalie directement via la fonctionnalité "Signaler à Voi", afin de contribuer au bon fonctionnement du service.

Une tarification liée au temps de trajet

La tarification débute au début de la course et prend fin lorsque le véhicule est replacé dans une station et que l’utilisateur a effectué sa photo de fin de course.

Forfaits & pass

Tarif à la course :	• Prix : 0,49€ le déblocage + 0,23€ par minute.
Déblocages Gratuits (30 jours)	• Prix : 2,99€ • Détails : Aucun frais de déblocage pendant 30 jours.
Pass 1 jour (30 minutes comprises)	• Prix : 3,99€

Forfaits & pass

Pass 3 jours (60 min comprises)	• Prix : 6,99€
Pass hebdomadaire (120 min comprises)	• Prix : 12,99€
Pass mensuel (300 min comprises)	• Prix : 29,99€
Pass mensuel (500 min comprises)	• Prix : 41,99€
	• Prix : 9,99€ par mois + 1€ par trajet de 30 minutes



nt 30 jours, abonnement à 9,99€ par mois + 1€ par
u bout de 30 minutes, la tarification à la course



Infos pratiques

- Télécharger l’application Voi sur son smartphone, disponible sur :
 - App Store : Voi – trottinettes et vélos
 - Google Play : Voi – trottinettes et vélos
- Enregistrer ses coordonnées et sa carte bancaire.
- Choisir l’abonnement ou le pass qui convient.
- Déverrouiller un véhicule depuis l’application Voi pour débloquer l’engin.
- Rouler de préférence avec un casque, en toute prudence.